

Carburants : l'OTRE souligne une avancée significative mais reste très réservée

Depuis plusieurs semaines, la profession alerte et demande des mesures d'urgence. Depuis plusieurs semaines, elle n'était pas entendue. L'annonce, ce jour, d'une aide forfaitaire ciblée à destination des transporteurs routiers « *les plus fragilisés par la crise, en grande difficulté* » constitue une avancée significative qui demande toutefois à être précisée dans ses modalités et son périmètre.

L'enveloppe totale de 50 millions d'euros, annoncée par MM. les ministres Roland Lescure et Philippe Tabarot, ne paraît pas à la hauteur de la gravité de la situation, des difficultés rencontrées par les professionnels concernés, ni des mesures qui avaient été prises en 2022. À cette date, l'enveloppe mobilisée s'élevait en effet à 400 millions d'euros, soit un montant huit fois supérieur.

Cette aide apparaît donc très largement sous-dimensionnée. Si l'Exécutif devait maintenir sa position en l'état, les conséquences pourraient être dramatiques. Le coût social et économique résultant des licenciements et des faillites risquerait, en effet, d'être bien supérieur au montant annoncé aujourd'hui.

Nous espérons dès lors qu'il ne s'agit que d'une première étape, que nous saluons, mais qui ne saurait constituer, à elle seule, une réponse suffisante à la crise que traversent actuellement les professionnels du secteur.

Par ailleurs, les notions d'« entreprises fragilisées par la crise » et de « grande difficulté » sont incomprises.

L'aide proposée ne répond donc que partiellement à la demande de l'OTRE (reconduire l'aide forfaitaire par véhicule instaurée en 2022 afin de compenser les pertes déjà subies). L'acceptabilité d'une telle mesure est conditionnée par les transporteurs à :

- **Un versement immédiat des aides,**
- **Des conditions d'accès simples, claires et réellement accessibles à toutes les entreprises du transport routier de marchandises, du déménagement, du transport de fonds et de valeurs, du transport routier de voyageurs et transport sanitaire**



Par ailleurs, cette aide, limitée à la compensation de pertes passées, ne constitue pas une réponse durable. Elle n'apporte aucune garantie pour l'avenir si les conséquences du conflit iranien devaient s'inscrire dans la durée, contrairement à une véritable mesure de remise à l'achat de carburant.

Dans ces conditions, le Gouvernement ne peut se contenter d'une réponse ponctuelle. Il doit prendre ses responsabilités et envisager dès à présent de reconduire et d'adapter ce dispositif si la hausse des prix des carburants devait perdurer, voire s'aggraver dans les prochains mois.

L'OTRE est prête à travailler sans délai avec les pouvoirs publics sur des modalités de mise en œuvre efficaces et opérationnelles. Mais sans engagements clairs et rapides, la situation du secteur continuera de se dégrader.

Dans l'attente de précisions concrètes sur les modalités de délivrance de cette aide et son amélioration, la mobilisation des transporteurs sur l'ensemble du territoire ne peut qu'être maintenue.

À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.

CONTACT PRESSE : Samira BOUZAGHOU - 06 34 32 17 67 – samira.bouzaghoul@otre-direction.org